

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°95

Date de Publication	28 NOV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	
Date de la convocation	28 NOV. 2019
7 novembre 2019	

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. GENEST à M. RIVIERE
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire
M. SIEPEN à Mme BREZZO

Absent :

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental. Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement. Tranche 2020.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que par délibération en date du 18 décembre 2018, la ville de Cassis a sollicité la participation du Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

En décembre 2018, ce contrat était réalisé et la tranche de 2019 validée pour un montant de 2 187 446€, subventionnée à hauteur de 60%, soit 1 312 468€.

Il convient maintenant de présenter la tranche 2020.

L'enveloppe financière de l'opération proposée est de 335 000€ et le montant total du subventionnement souhaité est de 201 000€ détaillé dans le tableau en annexe.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement – tranche 2020 une subvention à hauteur de 201 000 € détaillée dans le tableau ci-annexé,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Le Maire,
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danielle Milon", is written over the official seal. The signature is fluid and extends to the right of the seal.